

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Tarifs du port de plaisance et de pêche pour 2026.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code des Ports Maritimes,

Le Conseil Portuaire ayant été consulté pour avis lors de sa séance du 17 novembre 2025,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs du port de plaisance et de pêche pour l'exercice 2026 et propose de maintenir ceux de 2025.

Sont concernés par cette démarche :

- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons fixes et quais (annexe 1 : tarifs H.T. ; annexe 2 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons flottants et digue en béton (annexe 3 : tarifs H.T. ; annexe 4 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux professionnels (annexe 5 : tarifs H.T. ; annexe 6 : tarifs T.T.C.)
- les dispositions tarifaires générales (annexe 7 : tarifs H.T. ; annexe 8 : tarifs T.T.C.)

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE les propositions de tarifs 2026 applicables aux plaisanciers et aux professionnels et les dispositions tarifaires générales, annexées à la présente délibération.**

**La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

Le Maire

  
Paul Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-212002497-20251121-2025-065-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 24/11/2025

La Secrétaire de séance

  
Elisabeth TABERNER

